

ÉDITION 3^E TRIMESTRE 2023 #23



L'Agglo

le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES



L'agglo.



Saint-Dié ^{DES}
vosges

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE



Toiltech veut tisser plus vertueux

Claude George, président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, s'est rendu à La-Chapelle-devant-Bruyères où il a visité l'entreprise Toiltech dirigée par Philippe Vandevor. L'entreprise, dont le chiffre d'affaires approche les 25 millions d'euros en 2022, projette de créer une toile PVC fabriquée à partir de végétaux. Affaire à suivre !



Pour des services plus accessibles

Une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles, liant la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, le conseil départemental, la Mutualité Sociale Agricole et la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, a été ratifiée début juin. Il s'agit de faciliter l'accès aux familles sur l'ensemble de l'Agglomération grâce à une offre adaptée au territoire.



La voie verte mieux sécurisée

Dans le cadre de sa compétence "Mobilité", la communauté d'agglomération a engagé des travaux au profit de la voie verte de la Haute-Meurthe, reliant la gare de Saint-Léonard au centre de Plainfaing. Quelque 42 barrières en acier remplacent les anciennes barrières en bois. Pour davantage de confort des utilisateurs, ces aménagements ont été adaptés. Coût : 70 000 €.



38^e rallye Vosges Grand Est

Le 38^e rallye Vosges Grand Est, également 4^e manche du championnat de France, s'est tenu sur une partie du territoire de l'Agglomération à la mi-juin. L'évènement, toujours très suivi par le public, comprend diverses courses du côté de Mandray, Moyenmoutier, Corcieux, le pays d'Ormont... Les deux «spéciales» prévues à Taintrux ont été annulées pour laisser place libre aux services de secours mobilisés sur le feu de forêt à Bois-de-Champ.

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve à travers ces pages estivales de notre Mag Agglo pour vous présenter les dernières nouvelles et les événements qui ont marqué notre territoire.

Le vote du budget et des comptes administratifs en juin dernier, les réunions publiques relatives à la mise en place de la redevance incitative sur les déchets ou encore le lancement de la saison culturelle 2023-2024 du spectacle vivant...ce dernier trimestre a été, une fois de plus, dense et productif et l'été marque la pause annuelle avant un redémarrage sur les chapeaux de roue dès la rentrée de septembre.

L'été est là et, pour beaucoup, les vacances sont arrivées avec lui. Synonymes de détente et de déconnexion, je vous les souhaite excellentes.

Que vous les préfériez hyperactives ou reposantes, je sais qu'elles seront riches, vibrant au rythme des nombreuses animations qui ponctuent notre été partout sur notre territoire.

C'est l'occasion de (re)découvrir les merveilles qui se trouvent à nos portes, de prendre le temps de profiter de nos paysages luxuriants et de nos sites remarquables, de flâner au travers des différentes expositions qui s'installent ici et là.

L'occasion de flâner sur nos belles voies vertes qui sillonnent notre agglomération. Ou de vous laisser tenter par un petit bain rafraîchissant dans le lac de la Plaine à Pierre-Percée, dont la baignade surveillée a été rouverte au 1er juillet dernier.

Vous l'aurez compris, notre « montagne de trésors » est un territoire où il fait bon vivre, regorgeant de bonnes idées pour agrémenter vos vacances et vous permettre de vous ressourcer entourés de vos proches.

Chères habitantes, chers habitants, quelles que soient les vacances que vous aurez choisies, je vous souhaite qu'elles soient belles, empreintes de découvertes et de moments de convivialité. Bonnes vacances à tous !

Claude George

Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

AU SOMMAIRE**#04 > AVANCER**

- Conseil communautaire : des finances à consolider
- Réseau France Services : plus grand, plus proche

#08 > DÉVELOPPER

- Festival International de Géographie
- Maison Lorho : le fromage ? Tout un art !

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- Ordures ménagères : une enquête rondement menée
- Rivières : des cours d'eau restaurés
- Environnement : protection contre les inondations

#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- La Chapelle-devant-Bruyères

#18 > LES TEMPS FORTS**#20 > PORTRAIT**

- Jacky Champion

Magazine trimestriel

de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges

Directeur de la publication : Claude George

Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies :
service Communication

Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges

Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould

Diffusion : Médiapost / **Dépot légal** - avril 2023

AVANCER >



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES FINANCES À CONSOLIDER

Compte administratif 2022 et budget supplémentaire 2023 étaient à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire avant la pause, à la fin du mois de juin. Le bilan reste positif malgré une conjoncture difficile et l'exercice en cours voit la mise en place d'un « plan de progrès ». Bref, on est solides mais vigilants.

Pour mieux comprendre...

L'établissement du budget d'une collectivité se fait en plusieurs étapes. Après le Débat d'orientations budgétaires qui permet aux élus d'échanger sur les priorités qui marqueront l'année à venir, on procède au vote du budget primitif, première articulation des chiffres des sections de Fonctionnement et d'Investissement, afin de pouvoir engager les dépenses.

Puis, dès la clôture des comptes de l'exercice précédant, la collectivité établit le compte administratif, qui reprend toutes les opérations exécutées durant

l'année ; avant le 1^{er} juin, la direction des Finances publiques élabore, de la même manière, le compte de gestion. Le compte administratif et le compte de gestion doivent concorder en tout point, gage d'une gestion financière transparente. Et c'est une fois que le compte administratif de l'année passée est approuvé que la collectivité a une connaissance précise des résultats qu'elle peut affecter au budget de l'année en cours, et des dotations dont elle va bénéficier.

Elle procède alors à l'établissement du budget supplémentaire, ajustement du budget primitif. C'est ce qui a été fait lors du conseil d'agglomération du 26 juin.

Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 26 juin. L'année avait été marquée par la guerre en Ukraine et ses impacts : une inflation généralisée, un dérapage des prix de l'énergie et une hausse des taux d'intérêt, qui ont forcément des répercussions sur la section de Fonctionnement (utilisée pour faire tourner la machine « Agglomération » au quotidien : salaires, chauffage, fournitures...).

Section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement résistent (41,15 millions d'euros contre 37,7 en 2021) grâce à une fiscalité dynamique (62 % des recettes). Une fiscalité dynamique mais relative, puisque 2 millions d'euros sont liés à la compensation par la Région Grand Est du transfert de la compétence Transport scolaire ; 170 000 euros proviennent de la taxe de séjour mais il s'agit d'une régularisation et non d'un produit pérenne. Les dotations de l'Etat continuent de baisser (- 439 000 €).

Côté dépenses, la hausse peut sembler impressionnante, de l'ordre de 4,4 millions (41,7 contre 37,3 en 2021). Mais elle s'explique et elle est sous contrôle !

D'abord, il y a ce transfert de la compétence Transport scolaire qui compte pour 2 des 4,4 millions de dépenses supplémentaires, mais qui a été compensé, rappelons-le, par la Région à hauteur de deux millions. Ensuite, des dépenses ont été engagées pour la reconstruction de la scierie de la Hallière, à hauteur de 700 000 euros, compensées par la première tranche de remboursement par l'assurance.

Autre justification de la hausse des dépenses : la masse salariale (+ 578 000 euros), impactée par le phénomène incontournable du Glissement Veillesse Technicité (GVT) pour 273 000 €, et par l'augmentation du point d'indice imposée par le gouvernement (+ 211 000 €).

Au final, le compte administratif a mis en avant un excédent brut de fonctionnement d'un peu plus d'un million d'euros, et le résultat cumulé de clôture reste conséquent à 6,6 millions d'euros, en recul de 625 000 euros, ce qui reflète l'impact de la crise actuelle.

Section d'Investissement

Pour la section Investissement du budget principal, l'année 2022 a été très dynamique avec 10,5 millions d'euros de dépenses d'équipement. Les recettes se sont quant à elles élevées à 10,8 millions d'euros. Plusieurs opérations étaient en effet dans leur dernière ligne droite, expliquant un déficit d'1,9 M€ du résultat d'exécution : le pôle culturel et touristique La Boussole, le Pôle d'échange multimodal de Saint-Dié-des-Vosges et la valorisation du château de Pierre-Percée. Pour autant et comme envisagé, le résultat cumulé Investissement reste positif et s'établit à 1,498 million d'euros.

Huit budgets annexes complètent le tableau financier de la communauté d'agglomération. Le résultat consolidé budget principal et budgets annexes s'affiche à 10,1 millions d'euros en Fonctionnement et 9,7 millions d'euros en Investissement. Le résultat total cumulé 2022 est de 19,9 millions d'euros (20,4 millions d'euros en 2021).

Budget supplémentaire 2023

Le budget supplémentaire permet d'affecter le résultat de clôture de l'exercice précédent, d'ajuster les inscriptions en recettes au vu des notifications reçues (fiscalité, dotations), de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement. Il est construit dans la continuité des échanges qui se sont

tenus lors du Débat d'orientation budgétaire, avec des lignes directrices qui vont structurer le pilotage et la réflexion des élus pour les 18 prochains mois, en parallèle de la réflexion sur le projet de territoire.

Ces lignes directrices se développent autour de trois axes : la réduction du recours à l'emprunt et stabilisation progressive (voire réduction) de l'endettement ; la mise en place d'un plan de progrès qui va viser à réduire les dépenses et optimiser les recettes existantes ; l'ajustement du programme d'investissement en termes financiers et de calendrier de réalisation.

C'est dans le contexte transitoire, pour pouvoir faire face, ces prochaines années, aux enjeux majeurs que représentent les déchets, l'eau et l'assainissement ou encore le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, que les élus communautaires ont décidé de revoir les différents projets après les phases d'études, lorsque les plans de financement des opérations seront stabilisés. Le calendrier de réalisation de certains projets pourra être allongé ou décalé. Cela sera le cas pour les projets engagés comme la phase II des travaux menés au château de Pierre-Percée ou la reconstruction de la scierie de la Hallière.

Fonds de concours : les dernières attributions

Lorsqu'elles sont distribuées pour financer un projet municipal, les subventions étatiques, régionales et départementales laissent parfois un reste à charge conséquent pour les petites communes. Afin de le réduire, la communauté d'agglomération apporte son aide, selon certains critères, à travers des fonds de concours.

Belval

Eclairage public : 18 794,94 €

Fonds de concours prévisionnel : 7 517 €

Bois-de-Champ

Travaux de voirie : 20 516 €

Fonds de concours prévisionnel : 6 154 €

Celles-sur-Plaine

Cheminement piéton : 17 281,97 €

Fonds de concours prévisionnel : 5 184 €

Chatas

Réfection de la toiture de l'église : 8 016 €

Fonds de concours prévisionnel : 2 404 €

Denipaire

Réhabilitation d'un bâtiment : 62 056,50 €

Fonds de concours prévisionnel : 19 575 €

Gerpébal

Création d'un espace partagé le long de la RD 8 :

164 230 €

Fonds de concours prévisionnel : 40 563 €

La Chapelle-devant-Bruyères

Eclairage public : 47 108 €

Fonds de concours prévisionnel : 14 132 €

La Houssière

Création d'une salle périscolaire :

117 853 €

Fonds de concours prévisionnel : 25 719 €

Les Rouges-Eaux

Travaux de voirie : 18 800 €

Fonds de concours prévisionnel : 8 240 €

Lusse

Relapage de la salle des fêtes : 5 075 €

Fonds de concours prévisionnel : 1 522 €

Mortagne

Travaux de voirie : 144 925 €

Fonds de concours prévisionnel : 43 477 €

Saint-Rémy

Eclairage public : 115 873,54 €

Fonds de concours prévisionnel : 13 400 €



AVANCER >



RÉSEAU FRANCE SERVICES PLUS GRAND, PLUS PROCHE

Facilitant l'accès aux démarches administratives, le réseau France Services poursuit son développement sur l'Agglomération. Désormais, au maximum, le point relais le plus proche se trouve à moins de quinze minutes de chez vous !

Depuis quelques années, il est possible de pallier l'éventuelle difficulté que peut constituer l'accès aux services publics. Lancées par le président de la République en 2019, les Maisons France Services ont été conçues pour aider tout usager à effectuer ses démarches administratives. Au-delà de l'aide humaine proposée, chaque habitant, selon son secteur, peut bénéficier du déplacement des nombreux partenaires (CAF, MSA, impôts...) pour s'éviter de longs trajets.

Ces Maisons trouvent un écho favorable au sein de la communauté d'agglomération. D'abord remplaçantes des Maisons de services au public (MSAP), elles se sont progressivement multipliées.

Sites principaux, antennes et services itinérants forment désormais le maillage local. Un maillage qui s'est renforcé depuis début avril avec la mise en place de quatre nouvelles itinérances. Au total, le territoire intercommunal comporte seize points relais France Services.

«Le but était de couvrir tout le territoire pour que chaque habitant ait un point à moins de quinze minutes de son domicile», détaille Émilie

Jessel-Houssemand, coordinatrice des équipes France Services. «Lorsqu'on a intégré les nouvelles itinérances, le planning de chaque site s'est rapidement rempli.»

Un constat qui vaut aussi pour les sites principaux. Pour faire face à la demande, l'ouverture hebdomadaire passe de vingt-huit à trente et une heures et demie. Parmi les changements engendrés, la fermeture se fera désormais à 17 h 30 les lundis et mardis. «On a eu la volonté d'uniformiser les horaires sur les cinq sites pour permettre aux usagers de s'y retrouver», ajoute Émilie Jessel-Houssemand. Pour garantir la qualité du service, cinq agents supplémentaires ont été recrutés. Le total se porte à quatorze. «Le Département subventionne à hauteur de 80 % les salaires de chaque agent tout en leur permettant de suivre une formation auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale», précise la coordinatrice.

En résumé, désormais, effectuer une quelconque démarche administrative sur le territoire intercommunal s'apparente presque à un jeu d'enfant !

SITES PRINCIPAUX

FRAIZE

Contact : Isabelle Dargot - Christelle Gérardin
3A rue Victor-Lalève - 88230 Fraize
Tél. : 03 29 50 17 22

france-services-fraize@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Mercredi : de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h 30

PROVENCHÈRES-ET-COLROY

Contact : Laurence Colin - Martine Ventribout
5 Bis place des Tissages - 88490 Provenchères-et-Colroy
Tél. : 03 29 51 25 01

france-services-provencheres-colroy@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Mercredi : de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h 30

RAON-L'ÉTAPE

Contact : Dominique Heriat - Stéphanie Seurat
10 rue Georges-Clémenceau - 88110 Raon-l'Étape
Tél. : 03 29 63 61 15

france-services-raon-etape@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Mercredi : de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h 30

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES - KELLERMANN

Contact : Hanim Atmaca - Hulya Kartal
7 avenue Jean-Jaurès
Kellermann - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 70 98

france-services-saint-die@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Mercredi : de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h 30

SENONES

Contact : Sandrine Becker - Charline Gadda
9 place Dom-Calmet - 88210 Senones
Tél. : 03 29 55 37 52

france-services-senones@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Mercredi : de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
Jeudi et vendredi : de 8 h à 12 h 30

ANTENNES

ALLARMONT

Contact : Céline Fischer
29 rue Henri-Valentin - 88110 Allarmont
Tél. : 03 29 41 16 08

celine.fischer@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : de 9 h à 12 h

BAN-DE-LAVELINE

Contact : Loïse Maillard
2 petite rue de Coinchimont
88520 Ban-de-Laveline
Tél. : 03 29 56 17 41

loise.maillard@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi : de 13 h 30 à 17 h

CORCIEUX

Contact : Loïse Maillard
337 rue de la Gare - 88430 Corcieux
Tél. : 03 29 50 73 10

loise.maillard@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Mardi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi : de 8 h 30 à 12 h

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES - SAINT-ROCH

Contact : Manon Ancel
Place Jean XXIII - 1 rue Baldensperger
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : de 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi : de 13 h 30 à 17 h

SERVICE ITINÉRANT

ANOULD

Contact : Manon Ancel
Hôtel de Ville
622 rue de Gérardmer - 88650 Anould
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture (sur rendez-vous)

Lundi : de 9 h 30 à 12 h

BAN-DE-SAPT

Contact : Manon Ancel
Mairie
3 route de Senones - 88210 Ban-de-Sapt
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture (sur rendez-vous)

Jeudi : de 10 h à 12 h

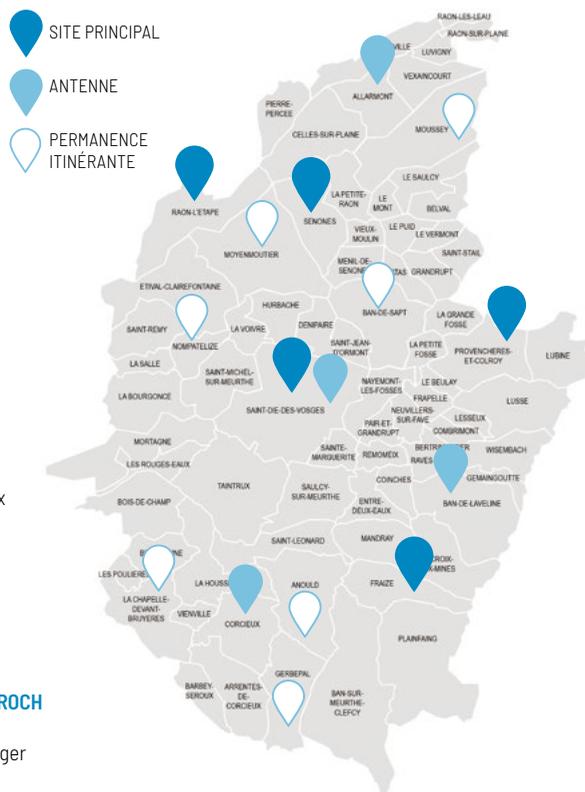
GERPÉBAL

Contact : Manon Ancel
Mairie
1 Place Maurice-Lemaire - 88430 Gerbépal
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : de 13 h 30 à 17 h (semaine paire)



LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES

Contact : Manon Ancel
Mairie de La Chapelle-devant-Bruyères
8 place de la Mairie
88600 La Chapelle-devant-Bruyères
Tél. : 06 75 10 67 66

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : de 14 h à 17 h 30 (semaine impaire)

MOUSSEY

Contact : Manon Ancel
Mairie
66 Rue René-Laederich - 88210 Moussey
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture

Vendredi : de 10 h à 12 h

MOYENMOUTIER

Contact : Manon Ancel
Mairie
23 rue de L'Hôtel-de-Ville - 88420 Moyennoutier
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture (sur rendez-vous)

Mardi : de 13 h 30 à 17 h

NOMPATLIZE

Contact : Manon Ancel
Mairie
124 route d'Étival - 88470 Nompatlize
Tél. : 06 70 94 83 47

manon.ancel@ca-saintdie.fr

Horaires d'ouverture (sur rendez-vous)

Mardi : de 8 h 30 à 11 h 30

DÉVELOPPER >

urgences



FESTIVAL INTERNATIONAL
DE GÉOGRAPHIE

Le week-end comprenant le premier dimanche d'octobre coïncide traditionnellement avec le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges. Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre sont donc réservés à cette 34^e édition, consacrée au thème Urgences, avec le Chili comme pays invité d'honneur.

Urgences et le Chili : un choix qui ne manquera pas de produire des débats constructifs que conduiront quelque 300 intervenants, géographes, écrivains, philosophes, artistes, dessinateurs...

Chaque édition du FIG est menée par un directeur scientifique qui définit et met en œuvre la programmation scientifique et en garantit son sérieux. Florian Opillard, géographe et chercheur à l'IRSEM, a pris la tête de la programmation scientifique 2023. Il décortique ce thème, en indiquant qu'il s'agit d'analyser les manières par lesquelles l'urgence refait surface dans nos vies. Et de citer la guerre en Ukraine qui perdure depuis 2022. Le réchauffement climatique, la planète déjà bien malade de toutes sortes de pollutions et des périodes caniculaires induisent de véritables calamités.

Ces catastrophes naturelles qui se multiplient nous bousculent dans des urgences omniprésentes. Il se dessine alors une sorte d'état d'urgence permanent. D'autant que la paix, que l'on croyait pérenne sur nos têtes, n'est pas acquise. Nos manières de vivre et le vivre-ensemble doivent envisager notre

devenir et celui des générations futures.

Du sérieux que mesure sans concession Florian Opillard. «*Dans l'urgence, on est individuellement soumis à des contraintes et des tensions telles qu'on en perd bien souvent la capacité de faire sens de ce qui arrive. On comprend alors l'importance qu'il peut y avoir à s'intéresser à ces moments d'urgence, souvent ponctuels, qui impliquent des reconfigurations de notre rapport individuel au temps et, bien entendu, à l'espace. Mais l'urgence n'est pas qu'individuelle, elle est aussi, et je dirais pour ma part, principalement un fait politique...*»

De la réflexion certes, mais le Festival porte également la fête dans son ADN. La diversité de ses incontournables salons séduit. Celui du livre demeure l'un des plus importants de la région, la Place de la Gastronomie régale les yeux et les papilles, l'Espace Géo-Numérique interpelle par sa modernité. Des spectacles, des déambulations, du cinéma, des expositions... réjouissent toujours par leur caractère divertissant et gratuit.

UN THÈME AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ



Le président

Le Festival 2023 a désigné Rony Brauman (photo) pour président. Cet éminent spécialiste est médecin, co-fondateur et ancien président de Médecins Sans Frontières (1982-1994). Il est Directeur de Recherche à la Fondation Médecins Sans Frontières et professeur à l'IEP de Paris.

«Urgences» : quatre axes de réflexion

1. À quelle vitesse nos territoires, nos infrastructures, nos réseaux sont-ils capables de s'adapter à l'urgence ?
2. Comment l'urgence produit-elle des territoires nouveaux, souvent labiles et flexibles, voire même parfois fluides, et quelle est leur pérennité ?

3. Comment certains territoires sont-ils, plus que d'autres, concernés par des formes d'urgence, qu'elle soit sociale, écologique, guerrière ou sanitaire ?

4. Quelles sont les spatialités des acteurs de la gestion de l'urgence (militaires, humanitaires, personnels du soin, naturalistes par exemple) ?

Un territoire face aux urgences

Deux tables rondes intitulées "Urgences du territoire" concerneront directement la Déodatie. Différents acteurs de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges échangeront ensemble sur deux ressources naturelles, préoccupations majeures d'aujourd'hui : l'eau et la forêt.

Un Festival pour tous

Des délocalisations

Des rencontres avec des géographes et des auteurs, des conférences, des rendez-vous dans des médiathèques du réseau Escalles... le Festival décentralise des rendez-vous dans le but de populariser davantage son univers. L'an dernier, 14 interventions ont eu lieu dans 10 communes de l'Agglomération.

Vers les scolaires

Le Festival International de Géographie porte une grande attention envers tous, et la jeunesse en particulier. Des interventions de géographes et d'auteurs, entièrement gratuites pour les écoles, seront d'actualité dans les établissements scolaires qui en feront la demande.

L'an dernier, 23 intervenants se sont rendus dans 63 classes pour y rencontrer un total de 1 539 élèves de maternelle jusqu'au cycle supérieur.

L'édition 2023 voit également le FIG Junior revenir samedi et dimanche dans une version regonflée à bloc !

Toutes les infos sur fig.sddv.fr



DÉVELOPPER >

MAISON LORHO LE FROMAGE ? TOUT UN ART !

De l'audace, la passion du métier qu'ils partagent, et le goût du travail bien fait sans compter les heures, ont permis à Christelle et Cyrille Lorho, sacrés Meilleurs Ouvriers de France de remporter avec bonheur le challenge qu'ils se sont eux-mêmes donné.

Une trentaine d'années après être arrivés à Nompatelize, où le couple a saisi l'opportunité de reprendre la laiterie Jaray, fabrique du camembert «Le Stivalien», M. et Mme Lorho sont aujourd'hui à la tête de Maison Lorho, la marque qu'ils ont fondée et qu'ils gèrent.

Installé en famille à Moyenmoutier en 1995, le couple ouvrait en 1998 une boutique à Strasbourg. L'endroit fut vite une référence régionale. On y partageait de manière ludique la passion du fromage en plaidant pour sa diversité.

Cyrille Lorho devient Meilleur Ouvrier de France fromager en mars 2007, puis la boutique obtient en 2012 le Prix Commerce Design et obtient le qualificatif de «Chapelle du fromage».

Soucieux de répondre à ses propres exigences, le tandem Lorho se lance dans l'affinage. Il achète alors à Moyenmoutier des locaux appartenant à l'ancienne communauté de

communes. Les caves «Les Fromages de l'Abbaye» ouvrent en 2012 et donnent une nouvelle impulsion à la marque. Une autre aventure débute alors, elle mènera jusqu'à l'international.

Nouvelle consécration en 2014 et 2015 : la boutique remporte le Prix de l'Accueil décerné par la CCI de Strasbourg.

En 2019, Christelle Lorho est consacrée parmi les Meilleurs Ouvriers de France. Le couple devient le premier et le seul couple de MOF fromager de France.

En 2021, ils ouvrent une toute nouvelle boutique en périphérie de Strasbourg, à Reichstett.

Pas moins de 250 fromages différents, qui varient en fonction des saisons et des sélections, sont en permanence en affinage dans les caves vosgiennes « Les Fromages de l'Abbaye », un fleuron où travaillent huit des 25 employés de l'ensemble de l'entreprise.

Les caves «Les Fromages de l'Abbaye» font partie intégrante de la société Maison Lorho, devenue une référence incontestée en France et en Europe : c'est le temple des produits fromagers, sélectionnés et affinés avec le plus grand soin pour les gourmets à la recherche du goût, de l'authenticité et de la traçabilité. En plus d'alimenter les deux boutiques, «Les Fromages de l'Abbaye» fournissent également des restaurateurs exigeants.

Depuis mars, la distillerie Massenez s'est associée à la Maison Lorho afin de créer une liqueur. Réalisée à base de liqueur de pain et de liqueur de Roquefort, cette «tartine liquide» séduit déjà de grands chefs étoilés.

Cyrille Lorho mesure le chemin parcouru : *«J'ai beaucoup de chance de faire ce métier, c'est le travail qui fait l'Homme !»*

Les Caves de l'Abbaye sur les marchés

Tout en travaillant à l'international, le couple Lorho tient, et ce n'est pas négociable, à conserver un marché de proximité. Ses fromages affinés à Moyenmoutier se vendent sur les marchés de Saint-Dié-des-Vosges, Senones, Étival-Clairefontaine, Saint-Michel-sur-Meurthe, Raon l'Étape dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres.

Béatrice, qui compte 23 ans de maison, se déplace sur les marchés vosgiens où il est possible de retrouver l'ensemble des fromages de la Maison Lorho élevés avec passion dans les caves.

Senones : tous les lundis matin

Saint-Dié-des-Vosges : tous les mardis et vendredis matin

Étival-Clairefontaine : tous les mercredis matin

Saint-Michel-sur-Meurthe : tous les jeudis matin

Raon-l'Étape : tous les samedis matin

Pour passer commande à retirer directement sur les marchés :

www.maison-lorho.fr



VIVRE ENSEMBLE >



ORDURES MÉNAGÈRES UNE ENQUÊTE RONDEMENT MENÉE

Lancée en mars, l'enquête préparant la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative a pris fin. Si vous n'avez pas pu être enquêtés, il n'est pas trop tard pour le faire savoir.

Résidences touristiques : on vous accompagne !

Vous êtes propriétaire d'un meublé touristique et vous souhaitez sensibiliser vos locataires aux gestes du tri ? La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges peut vous aider !

Un document multilingue sur les consignes de tri a, en effet, été créé. Adaptable en plusieurs formats, il est personnalisable à votre propriété.

De même, il est possible de mener des actions plus poussées sur la gestion des déchets avec l'aide de l'Agglomération. Par exemple, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour mettre en place un composteur sur votre terrain locatif afin d'obtenir un terreau fertile qui sera utile dans vos futures activités de jardinage.

Pour toutes ces possibilités, il vous suffit de contacter le service Déchets intercommunal par mail (dechets@ca-saintdie.fr) ou par téléphone (03 29 52 65 59).

Entre mars et juillet, il est fort possible que vous ayez croisé un des enquêteurs du prestataire Sulo. Vêtus d'un gilet fluo orange avec un badge sur le torse, ils étaient 23 à sillonner le territoire tout au long des 18 semaines d'enquête. Leur objectif ? Aller au plus près des administrés pour préparer l'harmonisation du financement de la gestion des déchets en une redevance incitative. Et ils avaient de quoi faire ! 41 753 points adresses ont été passés à la loupe : 36 096 ménages, 5 084 professionnels et 573 administrations !

En cas d'absence...

Si vous étiez absents pendant cette période, il est encore possible de vous manifester ! Pour ce faire, il suffit d'appeler le numéro vert 0 800 348 904 (services et appels gratuits) afin de donner les informations nécessaires. En revanche, si vous êtes à l'étranger, vous ne pourrez pas joindre le numéro vert : vous devez alors envoyer un mail à dechets@ca-saint-die.fr

Dans le cas où vous seriez propriétaire d'une résidence secondaire au sein de

l'Agglomération, il vous est possible de répondre à l'enquête jusqu'au 31 août.

En cas de refus...

En cas de refus catégorique de votre part, vous ne pourrez pas être identifiés et votre ancien bac ne sera plus collecté. Dès que la redevance incitative sera effective, vous serez contraints de payer la facture maximum.

Pour rappel, vous pouvez obtenir une réponse à vos questions auprès du service Déchets par mail (voir ci-dessus) ou par téléphone (numéro vert ou 03 29 52 65 59).

Une enquête qui sert !

En plus d'obtenir les informations pour solidifier la base de données, l'enquête permet de connaître les besoins sur le terrain. 17 976 bacs seront distribués dans les prochaines semaines mais l'impossibilité de les stocker a parfois été constatée. Alors l'Agglomération et les municipalités réfléchissent à créer des points de regroupement sur le domaine public dans un espace sécurisé.

Des réunions efficaces

Ayant connu un franc succès, sept réunions publiques d'information ont permis aux habitants de s'exprimer au sujet de la redevance incitative. Rapide bilan avec Kévin Viry, directeur du service Déchets de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Comment a été pensée l'organisation de ces réunions ?

« Nous avons fait une réunion par ancienne communauté de communes, parce que chacune dispose d'un mode de fonctionnement différent. On a essayé de centrer la réunion sur chaque territoire pour avoir une homogénéité dans notre discours. »

À quoi ont-elles servi ?

« Ces réunions servent à informer la population des évolutions qui concernent la facturation de l'enlèvement des ordures ménagères. Certains territoires basculent de la taxe vers la redevance incitative, d'autres vont être nouvellement équipés en bacs, d'autres vont devoir changer leur bac, etc. Le but est de notifier tous les changements. »

De nombreuses questions ont été posées. Lesquelles ressortent majoritairement ?

« La première interrogation concerne la peur du dépôt sauvage dans son bac par le voisin. Pour celle-ci, on rappelle aux habitants que ça ne change rien car la tarification sera basée sur le nombre de levées et non sur le poids. Une deuxième interrogation concerne le coût mais nous ne pouvons pas y répondre précisément parce que nous avons besoin de conforter nos enquêtes et connaître les besoins pour calculer au plus juste nos tarifs. Enfin, les autres questions portaient essentiellement sur les points de regroupement et l'écart possible en termes d'utilisation des bacs avec les voisins. »

Quelles sont les suites données à ces réunions ?

« Il y aura forcément des prises de contact ultérieures. C'est un système qui aura des imperfections au 1er janvier 2024 et on va tâcher de les corriger. Certains ajustements pourront être faits en amont. Par exemple, pour certains points de regroupements, on va pouvoir individualiser les bacs. C'est-à-dire que chaque habitation aura son propre bac pour pouvoir gérer sa production de déchets directement, sans être tributaire de la production de déchets de tous les voisins. En ce sens, les réunions publiques ont été extrêmement importantes. »



Pour tout savoir

Êtes-vous incollable sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative ? Pour le savoir, rendez-vous sur le site internet de la communauté d'agglomération : ca-saintdie.fr Passez votre curseur sur l'onglet « Vie pratique » puis sur la sous-catégorie « Service Déchets » et choisissez « Redevance Incitative (REOMi) » dans le menu déroulant à droite.

Principe, grandes étapes, guide de la redevance incitative et foire aux questions (les réponses sont à découvrir en cliquant sur la question) se dévoileront à vous.

Au-delà de cet aspect, vous pourrez également vous préparer à alléger votre future facture en découvrant toute l'organisation du service Déchets.

Toujours dans la même sous-catégorie, en cliquant sur la page « Tri sélectif », vous connaîtrez l'emplacement précis de tous les extoires (borne à verre, déchets recyclables et textile) disponibles sur le territoire intercommunal. Sur la page « Déchetteries », vous trouverez le nouveau règlement général ainsi que les informations pratiques sur ces lieux aménagés pour recueillir et traiter les déchets. Sur la page « Compostage », tout vous sera expliqué pour acheter un composteur adapté à votre consommation.

Enfin, le guide du tri, l'organisation de la collecte des déchets et les formulaires (déménagement, emménagement, maintenance bac, bac non collecté, etc.) sont à (re)découvrir en vous rendant sur la page « Collecte ».



VIVRE ENSEMBLE >

RIVIÈRES DES COURS D'EAU RESTAURÉS

Nécessaires dans l'optique de restaurer leurs fonctionnalités naturelles, les affluents rive gauche de la Meurthe font l'objet de nombreux travaux. Au total, 43 km de cours d'eau seront traités.

Des réunions en amont

Lundi 12 juin à Taintrux et mardi 13 juin à Saint-Michel-sur-Meurthe, des réunions publiques se sont tenues pour détailler les travaux programmés sur les affluents rive gauche de la Meurthe. « *Le but était d'informer les habitants en leur expliquant les objectifs visés. Et, bien évidemment, de répondre à leurs interrogations* », explique Antony Mougenot, technicien Rivières pour la communauté d'agglomération.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le succès a été au rendez-vous tant les questions ont été nombreuses. Le patrimoine, le matériel utilisé, le devenir du bois ou encore la période d'intervention étaient autant de thématiques abordées durant les deux jours.

C'est une vieille histoire qui a entamé sa conclusion cette année. Étudié à l'époque des anciennes communautés de communes et freiné par diverses raisons administratives et techniques, le programme de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe est désormais effectif. Son importance est capitale, pour ne pas dire vitale : il doit permettre aux cours d'eau de retrouver ses fonctionnalités naturelles. En d'autres termes, l'objectif visé est d'améliorer la qualité de l'eau et des habitats tout en favorisant le développement de la biodiversité.

D'Étival-Clairefontaine à Taintrux, sept communes sont concernées tout au long des quarante-trois kilomètres de cours d'eau sur lesquels les travaux ont démarré en juin dernier. Réalisés par l'entreprise SETHY sous la direction du maître d'œuvre Sinbio Scop, les travaux sont de différents types. Par exemple, dans l'optique de restaurer la continuité écologique, certains ouvrages n'ayant plus d'usage sont enlevés. « S'ils pouvaient, entre autres, servir à irriguer des prairies ou alimenter un ancien moulin autrefois, ils constituent désormais une barrière à la circulation piscicole et des sédiments », explique Antony Mougenot, technicien Rivières pour la communauté d'agglomération.

À l'inverse, d'autres ouvrages sont créés pour mettre en défens les berges. Dans les endroits où les bovins ont libre accès au cours d'eau, des clôtures sont posées pour empêcher les animaux d'y accéder. En compensation, des abreuvoirs sont installés à des endroits bien précis. « Lorsqu'ils ont accès à la rivière, ils détruisent la végétation de repoussoir, empêchent la végétation de repousser, mettent de la vase en suspension et polluent en apportant de la matière organique », détaille Antony Mougenot. Pour protéger les berges, il est aussi parfois question de renforcement en stabilisant l'érosion qui peut menacer la route.

Enfin, ces travaux sont l'occasion d'enlever des résineux en pied de berge. Inadaptés en raison d'un enracinement en surface et de l'acidification de l'eau provoquée par les aiguilles tombées, ils sont remplacés par des essences feuillues plus adaptées telles que des saules, des aulnes et des érables.

Pour ce faire, 600 000 € ont été nécessaires, subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (60 %), la Région (10 %) et le Département (10 %). Le reste à charge est entièrement financé par la communauté d'agglomération.



ENVIRONNEMENT PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

La communauté d'agglomération travaille actuellement sur la protection du bassin versant de la Meurthe pour faire face à d'éventuelles inondations.

Face aux risques et compte tenu des catastrophes engendrées par les inondations dans l'actualité récente, un constat s'impose : mieux vaut prévenir que guérir. Les habitants du bassin versant de la Meurthe, notamment du côté de Raon-l'Étape, en ont fait l'amère expérience en 2006. Durant l'automne, deux jours de pluies incessantes ont provoqué l'augmentation du niveau d'eau de la Meurthe et, par conséquent, des inondations en cascade.

Pour panser les plaies, l'Établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon est né. Créé par le Département des Vosges et celui de la Meurthe-et-Moselle pour imaginer des solutions, il est devenu un syndicat en 2018. Une transformation qui lui permet de collaborer étroitement sur la prévention des inondations (PI) avec l'Agglomération qui dispose de la compétence de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur ce sous-affluent du Rhin.

De cette alliance résulte un programme d'action de prévention des inondations. Nommé «Objectif Meurthe», il est composé d'un volet d'études et de suivi, d'un volet sensibilisation et d'un volet travaux. Son but est d'anticiper les éventuels risques d'inondation tout en réduisant la vulnérabilité

des biens et des personnes face au phénomène.

Il sera, par exemple, à l'origine de zones de rétention dynamique des crues (ZRDC). Ces dernières ont pour but de retenir l'eau temporairement en surinondant une partie de territoire inhabitée (lacs, zones humides, etc.) afin de protéger la population. «*Il ne faut pas voir la digue comme un énorme mur mais comme un élément qui s'intègre harmonieusement dans le paysage*», explique Elodie Poutrieux, directrice du service Environnement.

Peuvent s'y ajouter des protections localisées. «*Ce seront des aménagements qui vont permettre d'éviter l'inondation dans les maisons*», ajoute Elodie Poutrieux.

Prévus dans les prochaines années, ces travaux s'inscrivent dans la complémentarité du travail mené sur les plans communaux et le plan intercommunal de sauvegarde. Mais également dans la lignée des programmes de restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides. Avec évidemment pour même toile de fond, l'envie de protéger habitants et milieux naturels de la communauté d'agglomération.

Un diagnostic gratuit !

Vous souffrez d'inondations ? N'attendez plus et faites diagnostiquer votre maison !

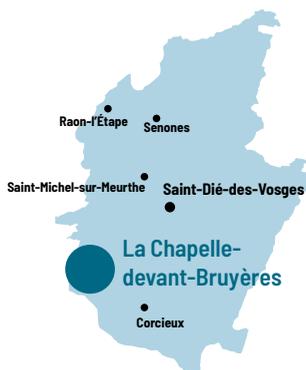
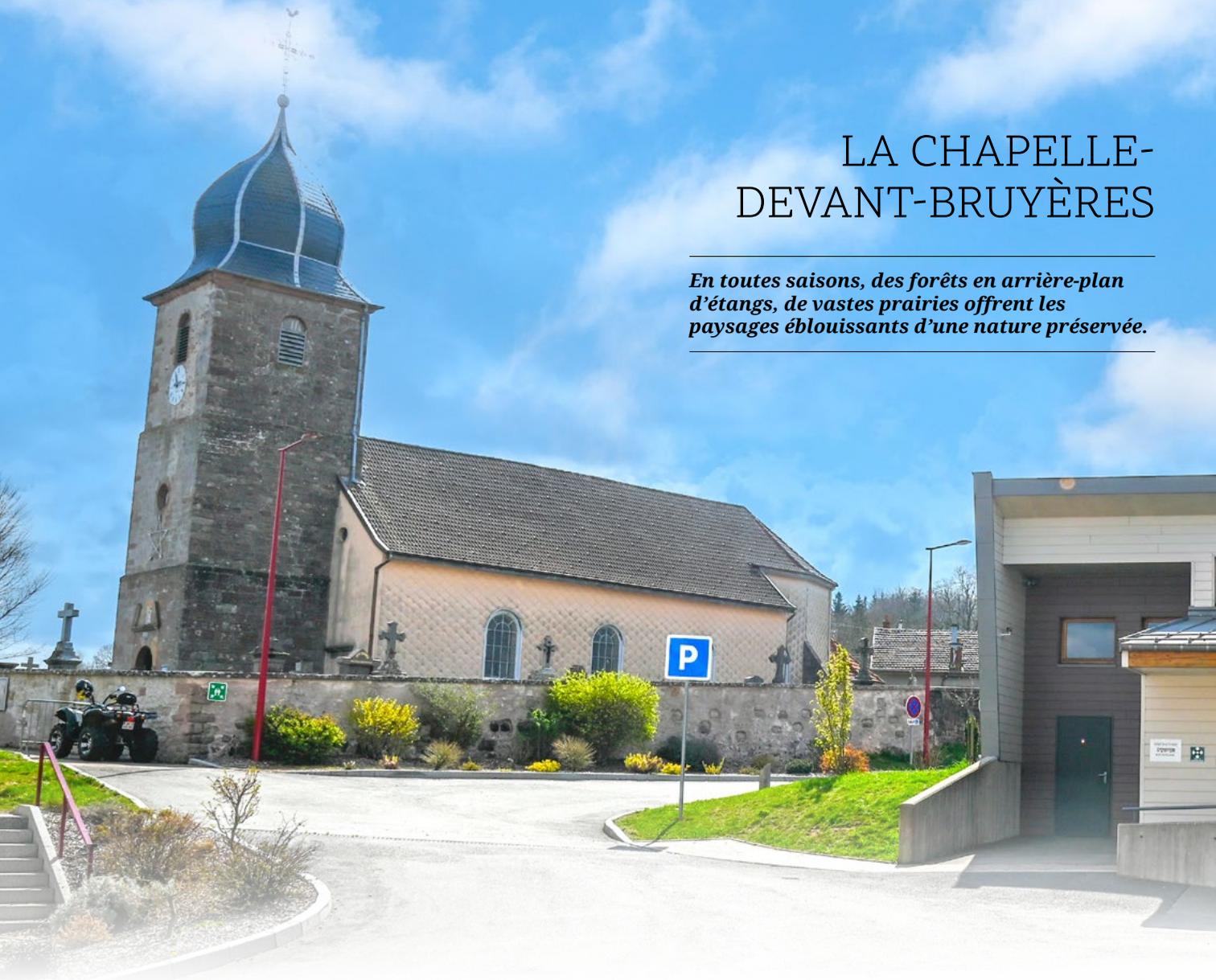
Dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) de Meurthe-Madon réalise des diagnostics de vulnérabilité gratuitement.

Permettant d'identifier les caractéristiques de votre habitat et de son environnement, le diagnostic vous permettra d'en savoir plus sur les opérations à mener. L'objectif étant, bien évidemment, de protéger au mieux votre bien. Pour en bénéficier, il vous suffit de contacter le service Environnement au 03 29 52 65 56 ou par mail à environnement@ca-saintdie.fr

UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES

En toutes saisons, des forêts en arrière-plan d'étangs, de vastes prairies offrent les paysages éblouissants d'une nature préservée.



Carte d'identité

568 habitants, 27 au km²

Gentilé : Chappellois(es)

Altitude : de 447 m à 768 m

Surface : 20,23 km²

Paroisse : Notre-Dame-de-Corcieux

Diocèse de Saint-Dié.

Code postal : 88600

Départementales : canton de Gérardmer

Législatives : 2^e circonscription

Enseignement

RPI : Biffontaine, La Chapelle-devant-Bruyères, Les Poulières.

2022-2023 : 37 élèves de La Chapelle-devant-Bruyères y ont été scolarisés

Fiscalité

35,26 % Pour les propriétés bâties

20,20 % Pour les propriétés non bâties

On accède au centre du village par plusieurs routes, dont des départementales (D 31, D 50d, D 60, D 423, D 81...).

La vallée du B'Heumey, un affluent gauche du ruisseau Neuné, abrite le hameau d'Yvoux et celui de Saint-Jacques-du-Stat élevé sur l'un des chemins de Compostelle. On estime que La Chapelle, devenue La Chapelle-devant-Bruyères par arrêté préfectoral du 11 octobre 1862 et par décret du 25 juillet 1961, doit son nom à l'édifice religieux qui a précédé l'actuelle église paroissiale Sainte-Menne. L'église principale était alors celle de Saint-Jacques-du-Stat, d'origine carolingienne, maintenant classée aux Monuments historiques. Lors de la reconstruction de cette dernière en 1878, il a été découvert des pierres tombales réemployées, datées de 1080, 1207 et 1319.

Limitrophe de onze autres communes dont les principales sont Bruyères à 6,8 km, Corcieux à 7,5 km, et Granges-sur-Vologne à 7,6 km, La Chapelle-devant-Bruyères, sise à 26 km de Saint-Dié-des-Vosges, à 21 km de Gérardmer et à 32 km d'Épinal, se situe hors attraction des villes.

L'occupation des sols est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (58,5 % en 2018). La répartition en 2018 est : forêts (58,5 %) dont 460 ha communaux et 700 ha privés, prairies (27,4 %), zones agricoles hétérogènes (7,1 %), terres arables (3,2 %) zones urbanisées (2,5 %), eaux continentales (1,4 %).

Actuellement, quatre GAEC et deux agriculteurs individuels poursuivent la vocation séculaire de culture et d'élevage sur environ 800 ha.

La présence au village d'un grand camping trois étoiles et d'une quinzaine de gîtes, dotés pour certains d'importantes capacités

d'hébergement, séduit une population touristique souvent familiale, attirée par la qualité de vie du territoire. Véritables réservoirs de biodiversité, huit étangs poissonneux, creusés par d'anciennes gravières, permettent d'accueillir différentes activités aquatiques. La pêche et le canoë-kayak y sont bienvenus. Une plage (baignade non surveillée), des espaces de jeux et différents aménagements ont été créés par la commune.

Économie, urbanisation et espaces naturels, la municipalité s'attache à promouvoir une attractivité inclusive afin qu'elle soit pérenne. Un city-stade, un terrain de pétanque, un parcours VTT, un sentier-découverte de la faune et la flore, un lieu de restauration, un chemin de mémoire au départ de Saint-Jacques-du-Stat... les projets autour du PLU intercommunal fudent. À deux pas de la place principale du village, les travaux de la nouvelle mairie de plain-pied avancent. Le bois y est largement utilisé.

Le réchauffement climatique et les incendies de forêt inquiètent, des précautions sont prises, des réservoirs d'eau sont en place. Deux clochers, huit étangs, des entreprises, ... La Chapelle-devant-Bruyères développe son potentiel rural avec rigueur et sérénité !



Du tac au tac avec... Jacques Valance

Agriculteur retraité, Jacques Valance est né le 8 juin 1948 à La Chapelle-devant-Bruyères. Avenant, il aime aller à la rencontre de ses concitoyens et connaît la moindre parcelle, l'histoire, les us et coutumes de son village. Marié à Marie-Jeanne, Jacques Valance est père de quatre enfants et grand-père de Louis. Il occupera deux mandats d'adjoint et deviendra maire en 2008, en succédant à Henri Nau. Depuis lors, toujours reconduit dans ses fonctions, il se consacre à son mandat à plein temps.

Les priorités de votre mandat ?

«En 2020, les étangs ont été ouverts au public. Le site couvre 30 hectares, dont une surface en eau de 17 hectares partagés entre huit étangs. Il y a un fort potentiel touristique et nous y travaillons. Parmi les gros projets, la réfection des routes, celle de la salle des fêtes, la place principale du village, la construction d'une nouvelle mairie de plain-pied et la réorganisation de l'actuel bâtiment nous mobilisent.»

Les atouts et les faiblesses de La Chapelle-devant-Bruyères ?

«Nous accueillons sur notre territoire de belles entreprises dont Toiltech, fabricant de toile technique, et Mecma, un équipementier industriel, soit environ 130 employés pour ces deux industries. Un beau camping très fréquenté et des artisans sont installés au village, lequel est doté d'une agence postale. La vie associative est très faible. Le Foyer rural manque de bénévoles.»

Quel a été l'intérêt de rejoindre la communauté d'agglomération ?

«Seul on ne peut rien faire, c'est donc un bienfait pour les petites communes de faire partie de la communauté d'agglomération. Le fonds de concours nous a aidés à rénover l'éclairage public.»



LES TEMPS FORTS >



Spectacle vivant : le voile s'est levé sur la saison 2023-2024

Le rideau est tombé sur le Spectacle vivant 2022-2023... Il est donc temps d'ouvrir la saison 2023-2024 ! Qu'on se le dise, elle sera faite de cirque, de théâtre, de musique, d'humour, de cabaret, servie par les équipes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en lien avec les associations Côté Jardin, Musique Espérance et Orchestre + et sur une articulation définie par le thème du prochain Festival International de Géographie : « Urgences ».

Pour autant, ce n'est pas forcément du côté de la programmation qu'il faut aller chercher les nouveautés, mais de ce qui l'entoure : une baisse significative des tarifs et le retour de la carte d'abonnement, encore plus de spectacles décentralisés du côté de Raon-lès-Leau, Saint-Jean-d'Ormont ou encore Fraize, et puis des résidences, des résidences et encore des résidences pour permettre à de jeunes artistes ou jeunes compagnies de grimper toujours plus haut !

Vous voulez savoir qui rejoindra Marzouk Machine et son "Apocalypse", "Les Fourberies de Scapin" de la Cie L'Eternel Eté, Aymeric Lompret et "Yolo" ou encore le trio LEJ sur les planches de Sadoul, de La NEF, du Foyer rural meurthe-et-mosellan ou du centre socio-culturel de la Fave ? Direction www.ca-saintdie.fr !

Encore de beaux rendez-vous "Plaine" Nature !

Le service Environnement de la communauté d'agglomération et l'association ETC...Terra vous proposent deux rendez-vous d'ici la fin de l'été :

Judi 17 août à 14 h 30 à Celles-sur-Plaine : plongez dans la ripisylve, ce milieu naturel entre terre et eau, et venez découvrir la jungle des bords de rivière...

Judi 24 août à 20 h 30 à Pierre-Percée : partez à la découverte des chauves-souris et de leurs incroyables super-pouvoirs, un détecteur d'ultrasons en main ! Les lieux de rendez-vous seront précisés à l'inscription au 07 81 52 29 81 ou contact@etcterra.fr



Le Festival des Abbayes poursuit son chemin

La 19^e édition du Festival des Abbayes se poursuit ces prochaines semaines, portée de façon toujours aussi efficace par l'association Entreprise & Culture en Lorraine.

• **Vendredi 18 août à 20 h 30** à l'abbaye d'Etival-Clairefontaine : "Les corsaires de la reine Elizabeth" par Trinity Boys Choir et L'Achéron. Psaumes, Madrigaux de William Byrd à John Dowland (XVI^e siècle)

• **Samedi 19 août à 20 h 30** à Senones : "La gloire des humbles, L'âme-son" de Grenerin (XVII^e siècle) par Bruno Helstroffer (guitare) et Stéfano Amori (mime). À l'occasion de leur résidence de création, les artistes organiseront différentes rencontres avec le public



• **Samedi 26 août à 20 h 30** à l'abbaye de Moyenmoutier : "La grande peste, vêpres pour la fin de la grande peste" de Monteverdi et Cavalli par Les Traversées baroques, sous la direction d'Etienne Meyer

• **Vendredi 1^{er} septembre à 20 h 30** à l'abbaye d'Etival-Clairefontaine : "Caelum Bohemicum, L'adoration", chants, hymnes et motets dédiés aux saints de Bohême, par Cappella Mariana sous la direction de Vojtech Semerad ; à 17 h 30, rencontre territoire "L'univers des abbayes dans le massif vosgien" par Damien Parmentier

• **Samedi 2 septembre à 20 h** à La NEF de Saint-Dié-des-Vosges : "L'ailleurs de l'autre", musiques vocales de Laponie, du Burkina Faso, du Cameroun, de Centrafrique, de Madagascar, de Mongolie, du Tibet, d'Inde du sud, des Îles Salomon... par Les Cris de Paris sous la direction de Geoffroy Jourdain

Manessier, peintre des Passions et des Alléluias

Pour célébrer le "Patrimoine vivant", thème des Journées Européennes du Patrimoine 2023 (16-17 septembre), le musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges a choisi de consacrer son exposition temporaire, du 16 septembre au 7 janvier, à Alfred Manessier.

Le peintre (1911-1993) a laissé une forte empreinte à Saint-Dié-des-Vosges par sa participation, aux côtés de dix autres artistes comme Le Moal, Jan ou encore Bazaine, au chantier des vitraux de la cathédrale qui constitue l'achèvement de la reconstruction de l'édifice, dynamité en novembre 1944 par l'armée allemande. Le vitrail qu'il conçoit, au transept nord (1986) évoque le thème de la Passion du Christ, qu'on retrouve dans les collections du musée voisin avec l'huile sur toile "Passion" (1982). C'est ce thème de la Passion, très fréquent dans l'œuvre du peintre abstrait, qui sera au centre de l'exposition organisée au musée dans le cadre des trente ans de sa disparition. L'œuvre de Manessier présente un équilibre de thèmes et d'émotions, équilibre qui sera exploré dans cette exposition, entre ombre et lumière. Le programme complet des JEP 2023 sera disponible très prochainement.

Par ailleurs, le musée Pierre-Noël propose de nombreuses activités et animations durant les vacances, dans le cadre de l'Été en Grand à Saint-Dié-des-Vosges. Programme complet sur www.saint-die.eu



Les lacs de Pierre-Percée vous attendent de pied ferme !

C'est notre joyau, notre pépite, notre petit Canada à nous... mais il faut apprendre à le partager ! Alors le site des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine s'affiche en grand, grâce à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Pays du Lunévillois qui s'unissent pour mener une campagne de promotion, soutenue à 80 % par les Fonds Feeder.

Et le timing est le bon, puisque le syndicat mixte d'aménagement des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine, gestionnaire des activités touristiques destinées aux familles, se félicite de l'autorisation de baignade dans le lac de la Plaine délivrée par l'Agence régionale de Santé, alors même qu'une grande tour destinée aux plus de 12 ans a été installée dans l'aire de jeux de Celles-sur-Plaine, en complément des activités sportives et de loisirs déjà proposées. Et n'oublions pas que le site de Pierre-Percée et de la Plaine, c'est aussi Aventure Parc et un pôle Hébergement !



JACKY CHAMPION

Nouveau retraité, le sagard entend bien profiter de son temps libre pour s'adonner à sa passion pour le bois, la confection de petits mobiliers et le mythique haut fer de la Hallière.

Originaire de Pexonne, Jacky respire, depuis l'enfance, l'oxygène de la forêt vosgienne. Et elle ne paraît pas si lointaine l'époque durant laquelle ses grands-parents débardaient avec des bœufs.

À 16 ans, un CAP de tourneur en poche, le jeune homme fut embauché dans une faïencerie. Sept ans plus tard, il quitte ce métier pour rejoindre la scierie Bastien où il travaillera pendant 22 ans avant d'intégrer les Papeteries de Clairefontaine. Une décennie plus tard, il sera embauché par la communauté de communes de Raon-l'Étape, devenue propriétaire de la Hallière.

L'endroit est magnétique, Jacky s'y attache viscéralement. L'ouvrage lui convient, la besogne sur le bois, le réglage des machines-outils lui plaisent. Cet univers est le sien. Avec l'association des «Amis de la Hallière», il relève le défi de contribuer à réparer les ravages d'un premier incendie. Sa connaissance du site et ses compétences en la matière en feront une aide précieuse. *«Je touche à tout ce qui est bricolage. On me donnait une pièce à faire, un engrenage à mettre en marche, je le faisais. J'ai toujours été dans le bois et le bûcheronnage. Et puis, nous étions une bande de copains...»*

En partie grâce à la thèse retrouvée d'un



architecte et beaucoup d'heures de bénévolat, ce fut une réussite. Une fierté et un bonheur qui furent laminés en 2021 par un nouvel incendie. *«Une balle en pleine tête ne m'aurait pas fait plus mal ! Je ne suis pas propriétaire mais, cette nuit-là, une partie de moi-même est partie en fumée.»*

La retraite ne lui fait pas peur. *«Je ne serai plus employé dans la scierie, mais ce n'est pas comme si je la quittais, je reviendrai pour remettre en état ce qui pourra l'être. Avec les Amis de la Hallière, nous avons des projets, dont celui de réaliser un sentier-découverte.»*

Jacky Champion porte son regard sur l'immense roue à pales qui indique l'entrée du site. *«Si j'avais 20 ans de moins, je resignerais tout de suite !»*

Le phénix de la Hallière

Témoin de ces petites scieries construites sur les cours d'eau des vallées vosgiennes, le haut fer de la Hallière à Celles-sur-Plaine a été construit vers 1845 par Augustin Fortier. Exploitée jusqu'en 1976 par la SAFAC, la Hallière est classée aux Monuments historiques en 1978.

En 1981, elle est rachetée par l'Association de développement de la Vallée de la Plaine, qui achève sa restauration. En 1982, l'association des «Amis de la Hallière» l'ouvre au public. En 2000, elle est rachetée par la communauté de communes de la vallée de la Plaine, puis entièrement détruite par un incendie en 2001. La scierie reconstruite à l'identique, les visites avaient repris jusqu'à ce qu'en 2021 un nouvel incendie criminel ravage le site. La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a voté une subvention annuelle de 5 000 euros aux «Amis de la Hallière», association mobilisée pour sauvegarder ce qui peut l'être.